

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 28 MAI 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 28 mai 2009*

Aujourd'hui, à seize heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 20 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice

n^o 25 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.